DEPARTEMENT DE LA SARTHE **N° 362/2022**

ARRONDISSEMENT DE LA FLECHE

COMMUNE DE LA SUZE SUR SARTHE

Objet : Ouverture d'un débit de boissons temporaire

Le Maire de la Commune de La Suze Sur Sarthe ;
Vu les articles L 3334.2 et L 3335.4 du Code de la Santé publique ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 2015 077 008 du 18 mars 2015 portant sur la réglementation des heures d'ouverture et de fermeture des débits de boissons dans le département de la Sarthe ;
Vu la demande présentée par **M Jean-Claude BRASSET,** à l'occasion **d'un concours de lyonnaise** qui auront lieu le **samedi 3 décembre 2022 au parc des sports à La Suze sur Sarthe** ;

ARRETE

Article 1er : **M Jean-Claude BRASSET** est autorisé à ouvrir à La Suze sur Sarthe, Parc des sports – **samedi 3 décembre 2022 de 10 h à 20 h**, un débit de boissons à consommer sur place pendant la durée de la manifestation.

Article 2 : **M Jean-Claude BRASSET** est tenu de se conformer à toutes prescriptions des lois et règlements sur la tenue et la police des débits de boissons.

Article 3 : Seules pourront être consommées des boissons des deux premiers groupes, à savoirs :

1er groupe : boissons sans alcool
eaux minérales ou gazéifiées, jus de fruits ou de légumes non fermentés ou ne comportant pas, à la suite d'un début de fermentation, de traces d'alcool supérieures à 1 degré, limonade, sirops, infusions, lait, café, thé, chocolat, etc…

3ème groupe : boissons alcooliques
boissons fermentées non distillées et vin doux naturel : vin, bière, cidre, poirés, hydromel, auxquelles sont joints les vins doux naturels, ainsi que les crèmes de cassis et les jus de fruits ou de légumes fermentés comportant de 1,2 à 3 degrés d'alcool, vin de liqueur, apéritifs à base de vin et liqueurs de fraises, framboises, cassis ou cerises, ne titrant pas plus de 18 degrés d'alcool pur.

Article 4 : La Police Municipale, la Gendarmerie et tous les agents de la force publique sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Suze sur Sarthe, le 08/11/2022

LE MAIRE,

MAIRIE DE LA SUZE-SUR-SARTHE 72210

mise en ligne
le 08/11/2022